

Réservation de stationnement

***Forfait tout compris à 90€.**

DÉMÉ'COOL s'occupe de réserver votre place de parking (jusqu'à 20 mètres, environ 5 voitures) pour votre camion, votre monte meubles, votre remorque ou encore vos containers.

Comment ? c'est très simple..

-Nous demandons **un arrêté de stationnement** auprès de l'espace urbain de la ville de Marseille.(environ une semaine avant le jour du déménagement.).Nous réservons la place de stationnement la plus proche de votre habitat.

-Une fois l'arrêté obtenu, nous allons installer des **panneaux d'interdiction de stationner** (24h avant le jour du déménagement) avec les arrêtés apposés dessus.

- Nous prenons une photo de l'installation et l'envoyons par mail à la police municipale pour certifier la mise en place des panneaux en temps et en heure.

-Les riverains ont 24 heures pour déplacer leurs véhicules. Si malgré l'installation, l'interdiction de stationner n'est pas respectée, nous faisons appel à **la fourrière** le jour du déménagement pour déplacer les véhicules gênants.

-Nous venons récupérer les panneaux à la fin de votre déménagement.(soit 48h après leur pose).

Vous ne vous occupez de rien ! Vous vous garez devant votre lieu de déménagement.

La police municipale de la ville de Marseille recommande particulièrement ce dispositif notamment pour l'hyper centre (1^{er} et 6^{ème} arrondissements), pour les rues étroites, pour les axes très fréquentés (rue Breteuil, rue paradis) et pour les axes où passent le tramway (Rue de la République, Boulevard Chave..).Ainsi, vous ne bloquez pas la circulation, vous ne vous garez pas en double file au risque de prendre une amende, vous n'êtes pas obligé de déplacer votre camion, et vous prenez votre temps pour transportez vos meubles. Vous vous garez devant chez vous. Vous n'avez pas de longues distances à faire, ce qui évite la casse et vous avez votre véhicule à portée de vue, ce qui évite les vols.

voir les installations en images.(lien « [nos produits en images](#) »)

Envoyez nous vos demandes de réservation, directement avec notre formulaire CONTACT. Nous vous confirmerons la prise en compte sous 24h.

-Forfait Eco à 30€

Si vous êtes sur Marseille, vous avez la possibilité de louer les panneaux et de faire l'installation vous-mêmes. Vous venez les récupérer dans nos locaux et nous les

ramener. Vous avez la charge de les installer, de prendre la photo et de faire intervenir la fourrière. Le prix de la location est de 30€ pour 48h de location de 2 panneaux d'interdiction de stationner.

Pour réserver les panneaux d'interdiction de stationner, envoyez nous votre demande en précisant le jour du déménagement, sur notre formulaire CONTACT.

-Forfait Déviation à 70€

Si la rue où vous emménagez est étroite, préférez la déviation de rue. Nous nous chargeons de mettre en place les panneaux de déviation et communiquons le plan de déviation à la mairie, aux services de secours et à la police municipale..

Pour envoyer votre demande, remplissez notre formulaire CONTACT. Nous vous répondrons sous 24h de la faisabilité de la déviation.